

# **Dossier de presse**

**Rapport**

**de M. Francis VERCAMER  
sur l'économie sociale et solidaire**

**28 avril 2010**

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Mission de Francis VERCAMER

---

A l'issue de la mission parlementaire confiée par le Premier ministre en octobre dernier, Francis VERCAMER a remis le jeudi 28 avril 2010 à Marc Philippe DAUBRESSE, Ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives et Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat à l'Emploi, son rapport sur le développement de l'économie sociale et solidaire. Ce rapport vient conclure un travail de réflexion et d'élaboration de préconisations qui a duré 6 mois, et pour lequel a été associé très largement l'ensemble des acteurs de ce secteur intéressés par cette démarche.

L'économie sociale et solidaire constitue un secteur économique dont l'activité est très ouverte et portée aux questions de solidarités et plus généralement aux enjeux de société. Elle est un pan de l'économie qui est très dynamique, créateur de richesses et ce faisant qui n'oublie pas d'être créateur d'emplois. C'est un secteur très présent dans notre économie, puisqu'il contribue à hauteur de 7 à 8% à la formation de notre PIB, qu'il représente 10% de l'emploi salarié, que la création d'emplois y est plus dynamique que dans le secteur privé (+ 2,6% en moyenne de 2001 à 2006 contre une augmentation de 1,1% dans le secteur privé).

Trois grands constats peuvent être dressés : tout d'abord, et corollaire de la grande diversité de l'économie sociale et solidaire, une difficulté à appréhender l'ampleur du périmètre exact du secteur, qui se sent insuffisamment reconnu. Ensuite, une aspiration forte des acteurs de l'ESS à voir leurs spécificités et leurs préoccupations mieux prises en compte par les pouvoirs publics. Enfin, troisième constat, le secteur est riche d'atouts et de potentiels qu'il estime insuffisamment reconnus et sollicités.

Face à ce constat, la mission a déterminé les axes d'une approche d'une politique globale de développement de l'ESS, à travers quatre grandes orientations générales qu'illustrent 50 propositions concrètes.

Ces orientations visent en particulier à :

- favoriser une meilleure visibilité ainsi que la prise en compte des enjeux, en particulier européen, de l'économie sociale et solidaire,
- Permettre aux structures et entreprises de ce secteur d'accéder à des dispositifs de droit commun qui facilitent leur croissance,
- Promouvoir une politique active d'aide et d'accompagnement qui tienne compte des spécificités de ce secteur,
- Mieux prendre en compte le secteur de l'économie sociale dans l'élaboration des politiques publiques.

Les 50 propositions reprises dans le rapport visent à donner une impulsion nouvelle au développement de l'économie sociale et solidaire et dessinent les contours d'une politique globale qui permette aux acteurs de l'ESS de prendre toute leur place dans l'économie nationale. Ce rapport n'est qu'une étape dans un processus d'élaboration de cette politique qui me paraît essentielle, et qui, selon Francis VERCAMER doit être élaborée en partenariat avec les acteurs de ce secteur. Laurent WAUQUIEZ s'est engagé à réunir rapidement le Conseil supérieur de l'économie sociale pour travailler sur ces propositions, et d'apporter des réponses concrètes pour aider celles et ceux qui sont convaincus de pouvoir entreprendre autrement pour la croissance et la création d'emploi.

## RESUME DU RAPPORT

La mission confiée par le Premier ministre à Monsieur Francis VERCAMER situe l'économie sociale et solidaire dans la politique de développement des activités économiques et de soutien à la croissance. Il en fait aussi un point de référence du processus de régulation que défend le Gouvernement tant au niveau national qu'international.

Partant du constat que le secteur de l'économie sociale représente deux millions de salariés et est fortement créateur de richesses, les objectifs de la mission sont de préciser le périmètre du secteur, d'évaluer sa situation économique, d'identifier les freins à son développement, de proposer des mesures en vue de favoriser la création, le développement et la pérennisation des entreprises appartenant à la sphère de l'économie sociale.

Mais le Premier ministre a manifesté également une ambition plus large dans la lettre de mission : celle de voir notre pays retenir une politique ambitieuse de développement de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social.

Cette ambition a été saluée par l'ensemble des acteurs rencontrés qui ont souhaité participer activement aux réflexions et à l'élaboration de propositions.

Dans ce contexte, la Mission a été très vite confrontée à une caractéristique majeure du secteur de l'économie sociale et solidaire, qui en fait sa richesse mais génère également une difficulté d'appréhension : celle de sa très grande diversité.

En effet, il faut rappeler qu'historiquement, la sphère de l'économie sociale et solidaire (ESS) englobe les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations avec récemment le secteur de l'entrepreneuriat social qui revendique aussi son appartenance à l'ESS.

Ces données ont conduit la Mission à retenir une méthodologie adaptée à l'ampleur et à la diversité des sujets à appréhender. C'est ainsi qu'au-delà des nombreuses auditions réalisées, ont été mis en place des groupes de travail associant représentants de l'ESS, experts, acteurs de terrain, fonctionnaires des administrations concernées, pour identifier les problèmes et avancer des propositions.

Découle de ces auditions et de ces groupes de travail des analyses, constats, propositions et préconisations. **Le rapport comporte ainsi quatre volets** de nature et d'ambition différentes.

**La première partie** vise, par le biais d'une approche descriptive mais aussi méthodologique, à **présenter dans ses grandes lignes le secteur de l'ESS** et à mieux appréhender son poids, l'ampleur de sa diversité et ce qu'il représente dans notre pays. Elle vise aussi à mieux cerner son intérêt majeur en termes de création d'emplois et permet ainsi d'établir :

- une contribution de l'ESS à la création de richesses à hauteur de 7 à 8 % du PIB,
- une participation significative à la création d'emplois en regroupant près de 10 % des salariés,
- une croissance des emplois plus importante que dans l'économie classique de 2001 à 2006 : + 2,6% pour l'ESS en moyenne annuelle (contre +1,1% dans le secteur privé –hors ESS),
- des emplois à fort ancrage territorial, non délocalisables, et qui jouent un rôle contra-cyclique en période de crise,
- mais des données statistiques disponibles encore insuffisantes qui invitent à poursuivre l'effort de connaissance et de mesure du secteur : par exemple, dans le domaine associatif, la valeur économique de l'apport de centaines de milliers de bénévoles n'est pas intégrée.

**La seconde partie** répond au souci de compléter le panorama en tentant d'**établir un état des lieux**. Il est nécessaire de formaliser les principaux constats qui sont ressortis des auditions et des travaux conduits, avec le soin de cibler les besoins les plus urgents et les plus sensibles, en vue de faire émerger des propositions qui permettraient d'opérer des avancées rapides. Au-delà, sont plus spécifiquement précisés, à la fois les attentes, les besoins d'aide et d'accompagnement de ce secteur qui mérite d'être mieux reconnu, de disposer d'une meilleure visibilité, d'être plus soutenu par les pouvoirs publics, alors que ses craintes sont nombreuses face à l'avenir.

Cette étape est aussi utile, car les principaux constats dressés serviront de référence et de fil conducteur pour le présent et l'avenir, s'agissant des actions à mener ou à poursuivre.

**Trois grands constats** sont ainsi dressés :

- le secteur de l'ESS se caractérise par une grande diversité (d'activités, de taille, de relations avec les financements publics), mais aussi une réelle unité au travers des finalités poursuivies et de la manière d'entreprendre. Il se considère comme insuffisamment reconnu.
- Les différentes composantes de l'ESS aspirent à ce que leurs spécificités et leurs préoccupations soient mieux prises en compte par les pouvoirs publics.
- Les atouts et les potentialités réelles de l'ESS pourraient être davantage sollicités et développés mais les actions publiques mises en œuvre manquent d'approches globales et n'ont pas une ampleur suffisante.

**La troisième partie** du rapport s'attache à définir quatre orientations générales destinées à structurer des politiques publiques et à mettre en perspective les 50 propositions que le parlementaire en mission est amené à formuler et qui illustrent les orientations recommandées.

La première orientation vise à **favoriser une meilleure visibilité et une meilleure reconnaissance de l'économie sociale et solidaire**.

Au plan national, ceci se traduit concrètement par des mesures touchant à l'amélioration de la connaissance statistique du secteur (proposition n° 1), au soutien à apporter aux chambres régionales de l'ESS (proposition n° 2).

Mieux reconnaître l'appartenance à l'ESS conduit aussi à s'engager dans une **démarche de création de labels** qui élargirait l'approche statutaire traditionnelle et offrirait un cadre favorable pour attester des pratiques et des valeurs de l'économie sociale et permettre à des entreprises classiques de s'en inspirer (proposition n° 5).

Au plan européen aussi, un effort de reconnaissance doit impérativement être mené. Plusieurs mesures sont avancées dans ce domaine avec tout particulièrement le besoin de statuts européens pour les mutuelles et pour les associations (proposition n° 10).

La seconde orientation et la troisième orientation ont en commun pour ambition de **définir une politique d'aide et d'accompagnement du secteur de l'économie sociale** mais la seconde orientation met l'accent sur les dispositifs de droit commun tandis que la troisième orientation identifie les actions à mener du fait de la spécificité du secteur.

Ces deux politiques publiques méritent d'être menées conjointement et en complémentarité. Elles reflètent le souci constant de la Mission d'éviter deux écueils : soit d'enfermer les acteurs et les entreprises de l'économie sociale dans une sorte de ghetto, soit de banaliser l'ESS en abandonnant toute action spécifique.

Activer certains outils existants doit permettre de renforcer les fonds propres des associations, comme ceux des coopératives, ainsi que de faciliter le financement du secteur.

Plusieurs propositions vont dans ce sens comme celle visant à favoriser et à organiser la mise en réserve des excédents de gestion des associations (proposition n° 15).

Mais les besoins de financement du secteur sont au centre d'une politique ambitieuse visant à la création de nouvelles activités et au développement de l'emploi. On ne sera pas étonné que soient mises en avant plusieurs actions importantes en volume de financement mais aussi en nouveaux dispositifs pour organiser le secteur ou lui permettre d'être plus réactif dans un contexte de crise.

Quelques exemples sont à souligner :

- Flécher 1 % des placements du fonds de réserve des retraites sur le financement de l'économie sociale (proposition n° 26),
- Accompagner l'emploi associatif en soutenant le dispositif local d'accompagnement (proposition n° 30),
- Favoriser la reprise de PME en difficultés par les salariés sous forme de coopératives (proposition n° 29)

Mais les questions financières n'épuisent pas tout le champ des actions à mener. Des modifications, des simplifications et des clarifications apparaissent nécessaires

dans les domaines statutaires et des règles de fonctionnement des associations comme des coopératives (propositions 31 et 33 à 37).

Ces propositions, en améliorant la sécurité juridique des organismes, ouvrent des possibilités significatives de développement des activités, notamment celles des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

Enfin, la quatrième orientation cherche à **mieux insérer le secteur de l'ESS au sein des politiques publiques et à faire émerger une nouvelle dynamique en sa faveur.**

L'Etat doit réformer et dynamiser le Conseil Supérieur de l'économie sociale (proposition n°43). Il doit aussi prendre en charge le secteur dans ses dimensions économique, statutaire et financière (proposition n°42) au niveau de son administration centrale.

Mais les collectivités publiques (Etat et collectivités territoriales) ne sont pas les seuls partenaires des organismes de l'ESS. Les banques, les experts-comptables, les professions juridiques sont aussi des partenaires avec lesquels il faut échanger et mieux se comprendre. C'est l'objet de plusieurs propositions (propositions n° 44, 46, 47).

Favoriser une nouvelle dynamique se relie évidemment à la tranche de 100 millions d'euros du Grand Emprunt national prévue au bénéfice de l'ESS. Grâce à ce signal fort, cette dynamique est possible. Le rapport comporte d'importants développements sur les conditions de succès de l'utilisation du Grand Emprunt. C'est l'objet de la proposition n° 45 : optimiser les ressources pour favoriser le développement de l'ESS, en privilégiant les effets de levier.

**Les acteurs qui ont participé au travail de la Mission attendent la poursuite de la dynamique ainsi créée afin de transformer diverses orientations d'actions en mesures concrètes.** En ce sens, le travail effectué doit être perçu comme une étape et comme une contribution à l'action collective. Il importe que le Gouvernement se saisisse des matériaux proposés et qu'il poursuive, avec les responsables des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations et des entrepreneurs sociaux, une action résolue dans la durée, gage de reconnaissance de l'ESS et de développement de leurs activités et des emplois qui en découlent.

*Rapport téléchargeable intégralement sur le blog [www.vercamer.fr](http://www.vercamer.fr)*